

## Communiqué de presse

### MODIFICATION DES HORAIRES DES GUICHETS DE LA PRÉFECTURE A LILLE ET DES SOUS-PRÉFECTURES DU NORD

La modernisation et la simplification des démarches administratives constituent une préoccupation majeure et permanente du ministère de l'Intérieur. Le plan « préfectures nouvelle génération » rend les démarches plus faciles et rapides. Il répond à la demande forte des usagers, toujours plus connectés, de pouvoir faire leurs démarches à distance, 24h/24, sans avoir à se déplacer en préfecture.

#### Modification des horaires des guichets à Lille et à Valenciennes

En lien avec l'évolution des modalités de délivrance des titres, la préfecture du Nord et les sous-préfectures adaptent leurs modalités d'accueil des usagers : depuis le 19 juin, les guichets « permis de conduire » et « carte grise » sont ainsi ouverts du lundi au jeudi de 8h30 à 12h, en préfecture à **Lille** et du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 en sous-préfecture de **Valenciennes** et fermés au public le vendredi. Des points d'accueil numérique permettent aux usagers qui n'ont pas d'accès à Internet depuis chez eux d'effectuer leurs démarches en ligne en préfecture avec l'appui d'un personnel formé.

#### Modification des horaires des guichets d'Avesnes-sur-Helpe, Cambrai, Douai et Dunkerque

A compter du **5 juillet**, les guichets « permis de conduire » et « immatriculation » des sous-préfectures d'**Avesnes-sur-Helpe** et de **Cambrai** seront ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Le guichet « permis de conduire » de la sous-préfecture de **Douai** sera ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et le guichet « immatriculation » sera ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30.

Enfin, le guichet « permis de conduire » de **Dunkerque** sera ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 et les mercredis de 8h30 à 11h30. Le guichet « Immatriculation » sera ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

#### Modification de l'accueil du service « titres de séjour »

La préfecture du Nord fait également évoluer son offre de services concernant les démarches relatives aux demandes de titres de séjour.

Ainsi, depuis le **lundi 3 juillet**, la prise de rendez-vous pour le dépôt des dossiers de demande de renouvellement des titres de séjour des ressortissants étrangers résidant dans l'arrondissement de Lille doit être réalisée directement en ligne sur le site des services de l'Etat dans le Nord, [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) (Démarches administratives > Etrangers en France > Titres et documents de séjour des étrangers > Modalités de dépôt des dossiers). Les formulaires réglementaires de demande et toutes les informations relatives aux démarches y sont disponibles.

Le pré-accueil du bureau de l'admission au séjour est désormais dédié exclusivement aux primo-demandeurs, sollicitant un dossier de première demande de titre de séjour et une date de rendez-vous.

Pour tenir compte de la diminution du flux du public liée à la mise en œuvre de la prise de rendez-vous en ligne, le pré-accueil sera désormais fermé tous les vendredis. Le bureau de l'admission au séjour reste ouvert aux horaires habituels pour la délivrance des récépissés des demandes de titre de séjour.